

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2026 Installation du nouveau Conseil Municipal**

Le Samedi vingt-et-un mars deux mille vingt-six, à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal,
2. Election du Maire,
3. Délibération fixant le nombre d'adjoints,
4. Election des adjoints,
5. Lecture de la Charte de l' élu local,
6. Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints,
7. Désignation des délégués aux différents Syndicats et Organismes Intercommunaux,
8. Création et désignation des membres des commissions communales,
9. Questions et informations diverses.
  - a) Date du prochain Conseil Municipal

**Membres en exercices : 15**

**Membres présents : 13**

**Quorum : 8**

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, HERNANDEZ Mylène, LUSSEAU Joëlle, BONNEVILLE Virginie, LEPLATRE Tiphanie, Messieurs GAYRARD Hervé, HERNANDEZ Vincent, VIROULAUD Ludovic, DAGUERRE Bruno, DELPLACE Christian, GUILBAUD Stéphane, VACHAUMARD Julien.

Étaient excusés : Madame DUPUY Marie Fabienne (donne pouvoir à Hervé GAYRARD) et Monsieur GUERRERO Olivier (donne pouvoir à Josette BLOUIN)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent HERNANDEZ

**Séance ouverte à 10h30**

**Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.**

## **1) Installation des Conseillers municipaux :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leur fonction.

## **2) Élection du Maire :**

Présidence de l'assemblée :

Madame Josette BLOUIN a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT doyen d'âge des membres présents) ; Madame Josette BLOUIN a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 13 conseillers présents, 2 conseillers excusés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Déroulement du scrutin :

Madame Josette BLOUIN a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire ; Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Après l'appel à candidature de Madame Josette BLOUIN, Monsieur Hervé GAYRARD s'est porté candidat au poste de Maire. Pas d'autres candidats.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **Résultats du premier tour de scrutin :**

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code Électoral) :	1 blanc
d. Nombre de suffrages exprimés :	14
e. Majorité absolue :	8

**Monsieur Hervé GAYRARD ayant obtenu 14 suffrages a été proclamé Maire et immédiatement installé, l'écharpe tricolore a été remise par Mme Josette BLOUIN à M. le Maire.**

*M. Hervé GAYRARD, réélu Maire, a tenu à remercier les élus lors d'un discours.*

### **3) Création des postes d'adjoints**

Après avoir rappelé l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal », Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de **quatre** postes d'adjoints.

### **4) Élection des Adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus (article L.2122-4, et L.2122-7 du CGCT).

Après l'appel à candidature, il est procédé au vote.

M. Vincent HERNANDEZ propose sa liste de candidats aux fonctions d'adjoints (Mme Laure BEGOT, M. Bruno DAGUERRE, Mme Josette BLOUIN).

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code Électoral) :	0
d. Nombre de suffrages exprimés :	15
e. Majorité absolue :	8

Les membres de la liste de M. Vincent HERNANDEZ ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. Vincent HERNANDEZ, Mme Laure BEGOT, M. Bruno DAGUERRE, Mme Josette BLOUIN

Le CONSEIL MUNICIPAL, après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

**-PROCLAME M. Vincent HERNANDEZ, Mme Laure BEGOT, M. Bruno DAGUERRE et Mme Josette BLOUIN, adjoints au Maire de la commune de Bayon sur Gironde dans cet ordre.**

### **5) Lecture de la Charte de l' élu local :**

Vu les articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque élu, conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

#### 6) Taux d'indemnité du Maire et des adjoints :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les indemnités du Maire et adjoints ont été rehaussées. Le taux maximal appliqué pour l'indemnité du Maire est de 44.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique, et de 11.77% de ce même indice pour les adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> adjoint : 10.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

#### 7) Election des délégués aux différents Syndicats et Organismes Intercommunaux :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour les délégués aux différents Syndicats et organismes intercommunaux suivants :

<b>SIAEPA des coteaux de l'Estuaire</b>	Hervé GAYRARD <i>Marie Fabienne DUPUY</i>	1 <sup>er</sup> délégué titulaire <i>1<sup>er</sup> délégué suppléant</i>
<b>Syndicat Intercommunal du Collège de BOURG</b>	Laure BEGOT Tiphonie LEPLATRE <i>Marie Fabienne DUPUY</i> <i>Mylène HERNANDEZ</i>	1 <sup>er</sup> délégué titulaire 2 <sup>ème</sup> délégué titulaire <i>1<sup>er</sup> délégué suppléant</i> <i>2<sup>ème</sup> délégué suppléant</i>
<b>Syndicat Intercommunal D'Electrification du Blayais</b>	Hervé GAYRARD Vincent HERNANDEZ <i>Ludovic VIROULAUD</i>	1 <sup>er</sup> délégué titulaire 2 <sup>ème</sup> délégué titulaire <i>1<sup>er</sup> délégué suppléant</i>
<b>SIRP Bayon sur Gironde / Saint Seurin</b>	Laure BEGOT Julien VACHAUMARD Mylène HERNANDEZ <i>Josette BLOUIN</i>	1 <sup>er</sup> délégué titulaire 2 <sup>ème</sup> délégué titulaire 3 <sup>ème</sup> délégué titulaire <i>1<sup>er</sup> délégué suppléant</i>
<b>Etudes et Prévention des Risques Carrières et Falaises 33</b>	Olivier GUERRERO <i>Christian DELPLACE</i>	1 <sup>er</sup> délégué titulaire <i>1<sup>er</sup> délégué suppléant</i>
<b>Défense Nationale</b>	Stéphane GUILBAUD	1 <sup>er</sup> délégué titulaire
<b>CNAS</b>	Laure BEGOT	1 <sup>er</sup> délégué titulaire
<b>SDEEG</b>	Stéphane GUILBAUD	1 <sup>er</sup> délégué titulaire
<b>Gironde RESSOURCES</b>	Stéphane GUILBAUD <i>Vincent HERNANDEZ</i>	<i>1<sup>er</sup> délégué titulaire</i> <i>1<sup>er</sup> délégué suppléant</i>
<b>Référent tempête</b>	Vincent HERNANDEZ	1 <sup>er</sup> délégué titulaire
<b>Référent moustique</b>	Joëlle LUSSEAU	1 <sup>er</sup> délégué titulaire

#### 8) Création et désignation des membres des commissions communales :

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

<b>Commissions Communales</b>	<b>Vice-Présidents</b>	<b>Les Membres</b>
Animation et relation avec les Associations	Vincent HERNANDEZ	Joëlle LUSSEAU, Stéphane GUILBAUD, Josette BLOUIN, Bruno DAGUERRE

Ecole / Jeux du square	Laure BEGOT	Mylène HERNANDEZ, Julien VACHAUMARD, Josette BLOUIN, Tiphonie LEPLATRE, Joëlle LUSSEAU, Marie Fabienne DUPUY
Sécurité / PCS / DICRIM / PPR / Urbanisme / Défense Incendie / Assainissement	Hervé GAYRARD	Vincent HERNANDEZ, Ludovic VIROULAUD, Marie Fabienne DUPUY, Olivier GUERRERO, Christian DELPLACE
Finances	Josette BLOUIN	Laure BEGOT, Joëlle LUSSEAU, Mylène HERNANDEZ, Virginie BONNEVILLE, Tiphonie LEPLATRE, Marie Fabienne DUPUY, Vincent HERNANDEZ, Bruno DAGUERRE, Christian DELPLACE, Ludovic VIROULAUD, Stéphane GUILBAUD, Julien VACHAUMARD, Olivier GUERRERO
Bâtiments / Cimetière / Eglise / Voirie / Aménagement du Bourg / Travaux divers	Bruno DAGUERRE	Laure BEGOT, Vincent HERNANDEZ, Marie Fabienne DUPUY, Christian DELPLACE
Commission d'Appel d'Offres	Hervé GAYRARD	Laure BEGOT, Josette BLOUIN, Joëlle LUSSEAU, Mylène HERNANDEZ, Virginie BONNEVILLE, Tiphonie LEPLATRE, Marie Fabienne DUPUY, Vincent HERNANDEZ, Bruno DAGUERRE, Christian DELPLACE, Ludovic VIROULAUD, Stéphane GUILBAUD, Julien VACHAUMARD, Olivier GUERRERO

Le Conseil Municipal accepte la création et la désignation des membres des commissions ci-dessus, à l'unanimité.

**9) Question et information diverses.**

**a) Date du prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 13 avril 2026 à 18H30.

**La Séance est levée à 11h45.**

**Le Maire, Hervé GAYRARD**

**Le secrétaire de séance, Vincent HERNANDEZ**


